LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET REDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

JEUDI 17 FÉVRIER 1898
48 — *Sainte Julienne*, vierge — 317
Numéro 38
VINGT-HUITIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

BULLETIN DE VOTE

POUR LA

Votation du 20 février 1898

	RÉPONSE OUI ou NON
Voulez-vous accepter la loi fédérale du 15 octobre 1897, concernant **l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux.**	**NON**

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 16 février.

Dans un meeting, hier soir, M. Millevoye a déclaré que la pièce secrète du dossier Dreyfus est signée Guillaume, ce qui justifie que le gouvernement invoque la raison d'Etat pour ne pas la publier.

Washington, 16 février.

M. Woodford a télégraphié que l'Espagne désapprouve la lettre de M. Dupuy de Lome. M. Mac Kinley se déclare satisfait. L'incident est considéré comme clos.

Londres, 16 février.

On télégraphie de Vienne au *Daily News* que la Porte propose Morel Bey, ancien secrétaire de Rustem Pacha, comme gouverneur de la Crète.

On télégraphie de Constantinople aux journaux anglais que, dans leur prochaine réunion, les ambassadeurs proposeront que deux puissances administront provisoirement la Crète jusqu'à pacification de l'île.

On télégraphie de Berlin au *Daily News* que, malgré tout, le prince Georges visitera les capitales européenne.

Yokohama, 16 février.

Il est inexact que le Japon ait refusé à la Chine la *prolongation du délai pour le* paiement de l'indemnité.

Boni, 16 février.

De nouveaux combats ont eu lieu sur le Cross-Rivier ; les Anglais se sont emparés de Ekuri.

Sydney, 16 février.

De terribles tempêtes sévissent sur les côtes d'Australie ; 3 *vaisseaux* ont fait naufrage. Il y a eu 14 victimes.

New-York, 16 février.

On annonce que le vapeur *Clara Nevada*, allant d'Alaska à Seattle, a sombré à proximité de la côte de l'Alaska, à la suite d'une explosion de chaudière. L'équipage et les passagers, dont le nombre est inconnu, ont péri.

Budapest, 16 février.

Dans la commune de Czigand, un sanglant conflit s'est produit entre la gendarmerie et les paysans émeutiers. La troupe a fait feu, 27 personnes ont été grièvement blessées. A Agard, une maison où se trouvaient les gendarmes a été incendiée ; les gendarmes ont dû se sauver par les fenêtres. Quatre régiments non magyars ont été envoyés dans la région.

Locle, 16 février.

Hier soir a eu lieu, au Temple allemand, une assemblée du parti socialiste, dans laquelle MM. Dr Brustlein (Berne) et James Perrenoud (Chaux de Fonds) ont pris la parole en faveur du projet.

Chexbres, 16 février.

Grande animation aux mises du vin des Faverges, de l'Etat de Fribourg. Les prix varient de 60 à 80 centimes.

Chaux-de-Fonds, *16 février.*

Plus de 2,000 auditeurs ont assisté, hier soir, à la conférence donnée au Temple Français par M. Numa Droz contre le projet de rachat, et ont vivement applaudi le conférencier. M. Droz ayant accepté le débat contradictoire, M. Walther Biolley a pris la parole en faveur du rachat. Il n'y a pas eu de votation.

QU'Y GAGNERA LE PUBLIC ?

Rien n'est plus ridicule que d'entendre les rachatistes se présenter devant le peuple comme les seuls progressistes.

On dirait vraiment, à les entendre, que le soleil ne nous éclairerait plus si ses rayons ne passaient pas d'abord par les bureaux de l'administration fédérale ou par le cabinet de la rédaction du *Confédéré.*

Voyons un peu. Est-ce que, après le rachat, nous aurons de plus beaux wagons ? Serons-nous mieux chauffés ? Serons-nous mieux éclairés ? Aurons-nous des employés plus polis ? Marcherons nous plus vite ? Payerons-nous moins ? Aurons-nous des horaires plus commodes ? Aurons-nous plus de trains ? Nous donnera-t-on de plus belles gares ?

Voilà les questions qui intéressent le public. Pour les résoudre, il suffit d'examiner, d'un côté, ce que les Compagnies ont fait jusqu'à présent, et, de l'autre, comment la Confédération procède dans les domaines où elle est maîtresse.

1° Tandis que, sur les chemins de fer d'Etat prussiens et autrichiens, on se plaint du mauvais état des wagons et de l'insuffisance du matériel, les Compagnies suisses ont constamment amélioré leur matériel. Depuis 1883, le nombre des voitures de voyageurs a été augmenté de **809 ;** le nombre des fourgons à bagages et des wagons de marchandises s'est accru de **4,233.** (*Bulletin sténographique officiel,* page 318.)

Comparez les nouveaux wagons des Compagnies avec les postes que la Confédération fait circuler sur nos routes. M. le colonel Secretan, dans le remarquable discours qu'il a prononcé samedi au Grand Conseil vaudois, s'exprime sur ce point comme suit :

> Il est de mise, aujourd'hui, de ravaler les services rendus par les Compagnies. Qu'on compare donc leurs efforts avec le matériel lamentable que l'administration des postes fait circuler sur nos routes, là où ne vont pas les étrangers, vieilles voitures sales, sans bouillotes ni éclairage, où l'on gèle l'hiver et où, en été, on suffoque.

2° On sait avec quel soin et quelle régularité les wagons sont chauffés. Les Compagnies ont introduit, depuis quelques années, le chauffage à la vapeur, qui remplace avantageusement les anciens fourneaux de fonte. Par contre, chacun a pu expérimenter comment les postes sont chauffées.

3° En ce qui concerne l'éclairage des trains, aucun pays n'est aussi avancé que la Suisse. Le Jura-Simplon a introduit l'éclairage électrique depuis sept ans ; presque tous les wagons en sont actuellement pourvus. Les chemins de fer d'Etat prussiens, par contre, n'ont pas d'autre éclairage que le gaz !

Et les postes fédérales, comment sont-elles éclairées ?

4° Quant aux employés, ne doit-on pas reconnaître que les Compagnies occupent un personnel convenable, bien dressé et remplissant consciencieusement les devoirs de son service ?

Du reste, il est entendu que ces mêmes employés passeront au service de la Confédération. Si le public avait à se plaindre de l'un ou l'autre employé, ce n'est pas le rachat qui l'en délivrerait. Il retrouvera le même personnel dans les chemins de fer fédéraux, avec cette différence que, sous le régime bureaucratique fédéral, les employés prendront des allures beaucoup plus raides envers le public. Ils seront eux-mêmes placés sous une sorte de férule militaire qui introduira en wagon le régime des casernes.

5° Pour savoir si les trains marcheront plus vite sous le régime fédéral, il nous suffit de rappeler ce fait : les Compagnies possèdent actuellement des machines pouvant marcher 90 kilomètres à l'heure... mais *le Département fédéral leur a interdit des vitesses supérieures à 75 kilomètres. La Compagnie du Jura-Simplon,* entre autres, voulait inaugurer des trains marchant à 90 kilomètres sur le parcours Lausanne-Genève ; la Confédération s'y est opposée.

6° Payerons-nous moins ? Nous avons démontré déjà, dans une série d'articles, *ce que nous avons à attendre en matière* de tarifs. **Aucune réduction n'est prévue dans la loi qui nous est soumise.** L'unification promise **dans les discours** est dérisoire. Tout fait craindre, au contraire, que la Confédération **élèvera les tarifs pour couvrir ses déficits.** Jusqu'à présent, les déficits étaient supportés par les actionnaires, lesquels, depuis l'établissement des chemins de fer, ont subi une perte sèche de 375 millions.

7° Aurons-nous des horaires plus commodes ? Les horaires ! Mais, actuellement déjà, ils sont fixés en dernier ressort par le Département fédéral des chemins de fer, qui convoque à cet effet, deux fois par an, une conférence des délégués cantonaux.

Aujourd'hui, le Département fédéral des chemins de fer a constamment la tendance de donner tort aux Compagnies et de leur imposer tous les frais possibles, afin de les *éreinter* et de les *mûrir pour le rachat.*

C'est dans cet état d'esprit que sont faits les horaires actuels. Jugez donc s'ils seront meilleurs lorsque la Confédération n'aura plus intérêt à molester les Compagnies et lorsque tous les frais seront à sa charge!

Le fait est que les Compagnies font leur possible pour bien servir les populations. Si elles résistent quelquefois aux demandes, à cause de la dépense, le Département fédéral des chemins de fer résistera encore bien plus, lui qui supprime une course postale dès qu'elle ne lui paraît pas suffisamment productive.

En ce qui concerne, par exemple, les trains directs, c'est le Département fédéral qui s'oppose le plus aux arrêts.

8° Sous le rapport du nombre des trains, on se rend compte des progrès réalisés par les Compagnies lorsque l'on considère le nombre de kilomètres parcourus actuellement par les trains des chemins de fer suisses. Depuis 1883 à 1894, l'augmentation a été de 55,6 % en kilomètres de trains. Il y a 6 ½ trains par *jour sur l'ensemble des principaux* réseaux. Tandis qu'en 1884, le nombre des kilomètres de trains s'élevait à 12,931,607, il atteignait, fin 1894, le chiffre de 19,341,671. Le nombre des trains a augmenté d'un bon tiers, soit dans la proportion de 20 à 13.

Ajoutons que les Compagnies ont dépensé, dans cette même période, 12,557,200 fr. pour les installations destinées à augmenter la sécurité du transport.

9° En ce qui concerne les gares, depuis 1883 à 1894, les Compagnies ont dépensé 24,603,500 fr. en transformations et agrandissements de gares. Il y a, en outre, des projets d'agrandissement ou de construction de gares en voie d'exécution pour une somme de 63 millions.

A Fribourg, nous avons dû attendre que la Confédération réfléchît pendant 48 ans pour nous donner un bâtiment postal convenable.

* * *

De tous ces faits, il résulte que les Compagnies ont constamment travaillé à réaliser des progrès, à suivre la marche du temps et des découvertes.

Notre réseau de chemins de fer peut soutenir avec avantage la comparaison avec tous les chemins de fer étrangers.

Il se perfectionnera encore sans qu'il soit besoin, pour cela, de faire contracter *par le peuple suisse une dette de plus* d'un milliard.

La situation actuelle est la meilleure pour le public. Nous avons, d'un côté, l'esprit d'initiative des Compagnies, et, de l'autre, le contrôle de l'Etat.

Avec ce système, les réclamations du *public ont plus de chance d'être entendues,* parce que le Département fédéral est plutôt enclin à tomber sur les Compagnies. Lorsque la Confédération sera seule maîtresse des chemins de fer, elle enverra promener le public comme elle le fait maintenant en matière de réclamations postales.

Si, par malheur, le rachat était adopté le 20 février, le beau temps du public serait passé.

M. DE MONTHOLON

ambassadeur de France

Le nouvel ambassadeur de France en Suisse, M. le comte de Montholon, arrivé à Berne samedi, 12 février, a été reçu au Palais fédéral hier mardi, par le Conseil fédéral *in corpore,* et lui a présenté ses lettres de créance.

Même en faisant abstraction des paroles cordiales échangées en cette circonstance entre les représentants des deux Républiques sœurs, les sentiments bien connus du nouvel ambassadeur, sa grande valeur personnelle, son habileté et sa longue expérience des affaires diplomatiques, nous font prévoir que les relations d'amitié entre la *France et la Suisse ne pourront que s'accentuer* de plus en plus, pendant sa mission à Berne.

M. de Montholon n'est, en effet, ni moins ami de la Suisse que M. Barrère, ni moins qualifié pour resserrer les liens d'amitié dont on se félicite au delà et en deçà du Jura.

Nous ne reviendrons ni sur les brillants états de service diplomatiques de M. Barrère, dont nous entretînmes nos lecteurs lors de son arrivée à Berne, ni sur son heureuse intervention pour le rétablissement, entre la France et la Suisse, de bonnes relations commerciales auxquelles son nom restera attaché, ni sur les sympathies *qu'il s'est acquises chez nous, et particu*lièrement à Berne. C'est de son successeur, M. le comte de Montholon, que nous voulons aujourd'hui dire un mot à nos lecteurs.

Charles-Jean-*Tristan* de Montholon naquit à Paris, le 1er avril 1843.

Il était, depuis le 15 octobre 1865, attaché aux Archives, lorsque, le 16 avril 1866, *l'Empire français l'envoya débuter dans la* carrière diplomatique à Berne, comme attaché de légation. L'année suivante, le 10 août 1867, il fut envoyé en la même qualité à Bruxelles, où il devait se rendre une deuxième fois comme secrétaire, et une troisième fois comme ministre plénipotentiaire.

Nommé secrétaire de 3e classe à son premier départ de Bruxelles, il fut envoyé en cette qualité successivement à Pékin, le 19 octobre 1868 ; à Bruxelles, le 8 avril 1869 ; à Tanger, le 21 mars 1871 ; enfin, le 5 mai de la même année, à Stockholm, où M. Barrère devait être envoyé comme ministre plénipotentiaire le 17 novembre 1885.

Le 7 janvier 1873, M. Tristan de Montholon fut promu secrétaire de 2e classe. Envoyé en cette qualité d'abord à Buenos-Ayres, jusqu'au 3 mars 1875, ensuite à Constantinople, il devint, sans quitter, la capitale de la Turquie, secrétaire de 1re classe, le 20 décembre 1878, puis conseiller d'ambassade, le 1er avril 1882.

Délégué du gouvernement français à la Commission franco-espagnole des chemins de fer des Pyrénées, le 30 mai 1884, il fut nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé des mêmes fonctions, et président de la délégation française à la Commission des Pyrénées, le 31 janvier 1885.

Après avoir été chargé provisoirement, à Paris, de l'intérim des fonctions de direc-

teur des affaires politiques, du 8 octobre au 1er décembre 1885, il fut promu, le 27 décembre de la même année, officier de la Légion d'honneur, dont il était chevalier depuis le 11 novembre 1875.

Premier plénipotentiaire à la Commission franco-espagnole de délimitation de l'Ouest africain, en mars 1886, il fut ensuite chargé de l'ambassade de France à Constantinople, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, du 1er avril au 26 juillet 1886; puis, à cette dernière date, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, où il devint ministre plénipotentiaire de 1re classe, le 20 juillet 1887. C'est lui qui représenta la France, comme ambassadeur extraordinaire, à l'occasion du mariage du Prince Royal de Grèce, le 18 octobre 1889.

D'Athènes, M. de Montholon fut envoyé à Bruxelles, où il était à la tête de la légation de France depuis le 20 décembre 1894, lorsque, le 29 décembre 1897, M. Felix Faure a signé sa promotion au poste d'ambassadeur près la Confédération suisse, en même temps que M. Barrère était nommé ambassadeur près le Quirinal, à Rome, où la France est représentée par deux ambassadeurs, dont l'un — en ce moment M. Poubelle — près le Vatican.

Commandeur de la Légion d'honneur depuis la promotion du 1er janvier dernier, M. de Montholon est officier de l'Instruction publique depuis le 28 mars 1887.

C'est donc avec de brillants états de service et le prestige d'un diplomate des plus distingués, des plus méritants et des mieux disposés à notre égard, que M. de Montholon revient de Bruxelles à Berne, après avoir quitté Berne pour se rendre une première fois à Bruxelles. Aussi, sommes nous heureux de lui souhaiter la bienvenue en Suisse.

Nous l'avons dit, en faisant connaître le dernier mouvement diplomatique français, le comte Charles-Jean-Tristan de Montholon — actuellement ambassadeur de France à Berne — est petit-fils du général Charles-Tristan de Montholon, qui suivit Napoléon Ier à Sainte Hélène, fut son exécuteur testamentaire après avoir été son fidèle compagnon dans le malheur, publia les *Mémoires* qui lui avaient été dictés par le grand conquérant devenu captif, prit part, en 1840, à l'expédition de Boulogne, et fut envoyé, en 1849, à l'Assemblée législative par la Charente Inférieure.

En remontant plus loin dans l'histoire de France, nous trouverions le nom de Jean de Montholon, qui venait d'être élevé au cardinalat lorsqu'il mourut, en 1528, des pages consacrées au frère de ce dernier, François de Montholon, qui revêtit la haute dignité de garde des sceaux, sous le règne de Louis XIII et le ministère de Richelieu, etc. Mais il est inutile d'évoquer les gloires de la famille de Montholon, suffisamment connues pour ajouter encore, s'il en était besoin, au prestige de celui qui en est le digne héritier.

La nouvelle ambassadrice, Mme la comtesse de Montholon, est fille d'un sénateur italien, le comte Fè d'Ostiani, qui fut successivement ministre d'Italie au Japon, à Berne, à Bruxelles, et qui habite maintenant son magnifique palais de Brescia.

Un journaliste nous disait, l'autre jour avoir beaucoup connu M. Fè d'Ostiani à Berne, et en faisait un chaleureux éloge, le représentant comme le diplomate le plus aimable, le plus cordialement accueillant, le plus abordable qu'il ait jamais vu.

Un oncle de Mme la comtesse de Montholon, Mgr Fè, prélat de la maison du Pape, est prévôt de l'église des Saints Nazaro et Celso, à Brescia.

C'est cette ville, patrie de sa famille, que Mlle Fè d'Ostiani habitait, pendant que son père représentait l'Italie à Berne. Mais, assez fréquemment, elle faisait des séjours plus ou moins prolongés auprès de son père. La ville fédérale n'est donc pas plus inconnue à Mme la comtesse qu'à M. le comte de Montholon.

Nous souhaitons qu'ils s'y plaisent assez pour rester de nombreuses années au milieu de nous et réaliser, en Suisse, autant de bien que Leurs Excellences en ont projeté et réalisé en Belgique; plus encore, si c'est possible.

Nous savions que M. de Montholon était un diplomate de grand mérite, un dévoué serviteur de la France et un sincère ami de la Suisse; qu'il avait rendu d'importants services à la colonie française en Belgique, qu'on lui devait une heureuse solution de l'épineuse question concernant la Garde civique, qu'il s'occupait activement de bonnes œuvres, telles que l'Ouvroir des Dames françaises de la Croix-Rouge, dont nous avons annoncé la fondation, telles encore que l'*Union française* de Bruxelles, Société de secours et d'assistance dont il était président d'honneur, et qui, depuis le 1er janvier 1897, a distribué en secours, à 145 familles pauvres, 983 fr. 50, plus 280 fr. 25 cts. pour rapatrier 17 autres familles; nous savions qu'il s'était intéressé très vivement et très utilement aux conscrits français en Belgique, etc. Mais nous ignorions qu'il se mêlait à la vie active, aux réunions des Sociétés, et qu'il présidait parfois les séances de celles dont il était président d'honneur. C'est ce que vient de nous apprendre le *Bulletin* mensuel de la Chambre de commerce française de Bruxelles.

Le dernier numéro de cette publication est accompagné d'un supplément illustré avec le meilleur goût, et à la première page duquel nous voyons une délicieuse image de la France déposant une palme sur le buste de M. de Montholon, qui surmonte un superbe socle portant cette inscription: « La colonie française de Belgique à M. le comte de Montholon. » A la 3e page, une jeune Bernoise, dans son costume national, appuyée sur les armoiries de son canton, regarde la ville de Berne, vue prise au delà des remparts, et dans laquelle se détache la tour achevée de la cathédrale.

La votation constitutionnelle à Schwyz

Berne, 15 février.

Les journaux de ce matin apportent les détails sur la votation constitutionnelle à Schwyz. Ces détails ne font que mieux ressortir la défaite écrasante subie par le parti libéral. J'ai déjà dit ici plusieurs fois et je le répète une fois de plus, qu'il y a, à Schwyz, dans les rangs de l'opposition, des citoyens que l'on ne peut classer parmi les libéraux. Mais telles sont les conséquences, presque inévitables, d'une fausse situation, comme est celle de conservateurs faisant de l'opposition sous la direction de chefs libéraux, que beaucoup de ces opposants ont voté dimanche oui, malgré l'intervention péremptoire de l'évêque de Coire.

Les derniers jours avant le vote, les revisionnistes avaient adopté un stratagème assez habile pour faire aboutir la campagne. Votez la Constitution, disaient-ils aux hésitants; rien n'empêche de lancer tout de suite une revision partielle pour la suppression de l'article concernant les couvents. Cela n'a pas pris.

Le district d'Einsiedeln a, le premier, donné une majorité écrasante contre la Constitution, 1,636 *non* contre 290 *oui*. Et Einsiedeln est le bourg pourri du libéralisme schwyzois. Sur la douzaine de députés que ce district envoie au Grand Conseil, il n'y a jamais plus d'un ou deux conservateurs.

La commune de Schwyz a rejeté par 916 contre 553 voix. Il ne faut pas oublier que l'opposition est en majorité dans la commune.

Que dire de ces braves montagnards du Muottathal, 542 *non* et 5 *oui*? Les gens du Muottathal passent pour avoir, comme tous les montagnards, la tête très près du bonnet. Il y a vingt ans, à peu près, ils ont eu des démêlés sérieux avec l'évêque, à propos d'un curé que l'évêque a fait partir, tandis qu'ils voulaient le garder. Depuis lors, la paroisse est administrée par l'un des plus dignes prêtres du diocèse. M. le docteur Schmid, frère du député d'Uri.

Dimanche, on a pu constater les fruits de cette administration consacrée exclusivement à remplir les devoirs du sacerdoce. Quel beau rôle que celui d'un prêtre! Voilà une grande commune tout entière unie autour de son pasteur, quel spectacle, et comme il doit remplir de joie celui qui, dans ce coin isolé du monde, s'est voué à une mission humble et cachée devant le monde.

Dans certaines communes, on a pu constater l'influence néfaste du Gothard. Les cheminaux, employés ou ouvriers, qui se trouvent dans certaines communes au nombre de plus de cent, ont voté selon le mot d'ordre de leurs chefs. Il en est de même des Grütléens; ils étaient plutôt hostiles à la Constitution, la bourgeoisie libérale de la Constituante ne leur avait donné presque aucune satisfaction. Deux sections sur cinq s'étaient prononcées pour le rejet. Mais, disait une correspondance envoyée les derniers jours au *Grütlianer*, depuis que l'évêque a dit qu'il fallait voter contre, notre devoir est de voter pour. C'est ainsi que l'on résout la question sociale.

Résumons: Sans l'intervention de l'évêque et de l'Abbaye d'Einsiedeln, la Constitution aurait eu toutes les chances d'être acceptée, l'opposition ayant distancé le régime actuel pour certaines revendications populaires. Le parti conservateur procédera maintenant à une revision partielle de la Constitution. Il fera bien d'établir cette revision sur de larges bases, en donnant une satisfaction complète à toutes les revendications justes et utiles; s'il ajoute à cela la proportionnelle, le parti libéral, battu dimanche à plate couture, devra bien renoncer à ses espérances téméraires

ÉTRANGER

ZOLA DEVANT LES ASSISES

Hier, les curieux étaient moins nombreux aux abords du Palais, L'entrée de Zola et des témoins n'a provoqué aucun incident Les couloirs étaient calmes. L'audience a été ouverte à 12 h. 45. La salle était absolument comble.

La cour rend un arrêt repoussant les conclusions de la défense qui tendaient à ce que les experts en écritures s'expliquent sur les dépositions faites à huis-clos devant le conseil de guerre qui a jugé Esterhazy.

Le général Gonse vient protester contre la déposition de M. Jaurès, qui a déclaré à l'audience que l'état-major, ne voulant pas que la lumière soit faite, a fait passer à Esterhazy un document libérateur. J'oppose à ces allégations, dit le général, un démenti énergique. Personne plus que moi ne souhaite que la lumière soit faite, et, pour ma part, j'y aiderai de toutes mes forces.

Me Labori. — Puisque vous voulez bien contribuer à ce que toute la lumière soit faite, je vous prie de demander au ministre de la guerre: 1. Que le général Mercier soit invité à s'expliquer sur la pièce secrète que nous savons avoir été communiquée au conseil de guerre; 2. Que le colonel Picquart soit relevé du secret professionnel; 3. Que le bordereau original soit apporté à la barre; 4. Que les pièces qui ont contribué et servi à l'expertise de M. Bertillon soient apportées ici; 5. Que M. Bertillon soit invité à déposer; 6. Que les experts du procès Esterhazy soient également invités à déposer.

Le général Gonse. — Je n'ai pas qualité pour transmettre ces demandes au ministre de la guerre.

Me Labori. — Alors, qu'on ne nous parle plus de lumière.

On entend M. Crépieux Jamin. Ce témoin proteste énergiquement contre l'accusation de tentative de corruption formulée contre lui par l'expert Teyssonnières, dont le récit, ajoute-t-il, est un pur roman. M. Teyssonnières lui a déclaré que son rapport seul, et non celui de M. Bertillon, a fait condamner Dreyfus. (*Exclamations.*) Mécontent de ce que le témoin ne partageait pas sa manière de voir au sujet de la culpabilité de Dreyfus, M. Teyssonnières a cherché à le compromettre. Le témoin ajoute qu'il est Français et catholique, qu'il exerce la profession de médecin dentiste et nullement celle d'expert.

M. Meyer, directeur de l'Ecole des chartes, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, est appelé.

Me Labori: Le témoin est il israélite? — Je suis, répond M. Meyer, né à Paris, de parents parisiens. Ma mère était parisienne, mon père de Joigny; mon grand père était de Strasbourg, ce qui explique mon nom alsacien. J'ai fait ma première communion à St-Sulpice et y ai suivi le cathéchisme jusqu'à seize ans. Je suis donc catholique, quoi qu'en ait dit M. Drumont dans la *France juive*, et, je le dis hautement, je n'ai pas l'intention de renier ma foi ou de changer de religion.

M. Meyer, qui a étudié les fac-similé du bordereau, déclare qu'ils sont aussi exacts que possible Il fait la démonstration scientifique de l'altération des clichés que peut entraîner le tirage sur une machine rotative. Des témoins ont dit: « Cela ressemble beaucoup à un faux. » C'est le général de Pellieux qui a tenu ce propos à l'audience. Je déclare qu'il n'en est rien. Je trouve en tout cas cette appréciation fort exagérée, et je voudrais que le témoin qui a fait cette déclaration, expliquât comment il se fait qu'en 1896, alors qu'on ne parlait pas encore d'Esterhazy et que personne ne le soupçonnait, on aurait songé à faire un faux cliché du bordereau? Dans quel but? La réponse ne me paraît pas devoir être commode. M Meyer poursuit: Si ce témoin me met en mesure de comparer l'original ou tout au moins la photographie de l'original avec le fac similé publié en 1896 par le *Matin* et si je reconnais m'être trompé, je promets de le déclarer très loyalement. Je ne suis pas venu ici, en effet, avec mon siège fait. Je ne demande qu'à m'éclairer dans cette affaire si triste. J'ai été profondément affligé en voyant que, dans une affaire de cette gravité, on avait cru devoir confier une expertise à M. Bertillon, dont les procédés sont en dehors de toute méthode et de tout bon sens. Quant à l'écriture d'Esterhazy, je déclare qu'elle ressemble absolument à celle du bordereau.

Me Labori, voulant poser des questions aux témoins Couard, Belhomme et Varinard, prie le président de les rappeler à la barre. Celui-ci refuse absolument.

Le défenseur annonce alors qu'il sera obligé de déposer des conclusions en ce sens.

---

3 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE MARI DE SIMONE

PAR

CHAMPOL

— Hier, 3 décembre, on a dû juger ton affaire de Vannes. Quelles nouvelles?

— Ma foi, pas de nouvelles que je sache! A dire vrai, le résultat m'inquiète si peu que j'avais oublié la date, et je n'ai pas même regardé le courrier de ce soir. Au fait, où donc est-il, ce courrier?

— Le voilà, papa, dit Simone, prenant sur un coin de table un paquet de lettres et de journaux et l'apportant à son père.

— Cette petite sait toujours où sont les choses! s'écria M. d'Avron avec admiration.

Il était très fier de Simone, l'aînée de ses trois enfants. D'abord, elle lui ressemblait, tenant de lui sa santé robuste, son élégance naturelle, ses traits fins, son teint éclatant. Et puis elle rappelait aussi certaine grand'mère, restée célèbre dans la famille, pour sa conduite héroïque au temps de la Révolution, ayant, à en croire les portraits, les mêmes yeux magnifiques et étranges, brun clair pailletés d'or, frangés de longs cils noirs, les mêmes cheveux châtain foncé à reflets roux, plantés d'une certaine manière, très haut sur le front, et surtout, à la lèvre inférieure, un peu forte, le même pli caractéristique, signe de bonté, disaient les uns; d'entêtement, disaient les autres.

Ce dernier défaut ou cette dernière qualité qu'on lui reconnaissait ordinairement, et le fait d'avoir vu le jour dans le manoir patrimonial des environs de Nantes, valaient à Simone le surnom de « Petite Bretonne »; et c'était peut-être à cause de ce surnom qu'Osmin, resté très attaché au pays natal, avait toujours eu pour elle une sympathie particulière. Enfant, il la comblait de bonbons, de cadeaux, et maintenant qu'elle était une grande fille de dix-neuf ans et qu'il observait vis-à-vis d'elle la distance respectueuse commandée par son infériorité sociale, il lui témoignait encore, néanmoins, une sorte d'affection gênée, rude, gauche, traduite à sa manière très bizarre. Il disait de Mlle d'Avron:

— Elle a de la tête!

C'était le plus grand éloge qu'il pût faire d'une femme; et, parfois, devant Simone, il se laissait aller à développer une idée pratique, ce qu'il n'eût jamais fait en présence d'une autre, de Mme d'Avron, par exemple.

Ce soir-là, il la fixait avec une attention spéciale, tandis qu'elle restait debout entre lui et M. d'Avron, chauffant, l'un après l'autre, aux braises incandescentes du foyer, ses pieds tout petits, chaussés de fins souliers de satin.

M. d'Avron avait fini par découvrir, au milieu des prospectus, une lettre qu'il examinait avec une certaine appréhension.

— Cette affreuse enveloppe jaune et le timbre de Vannes!... c'est de ton confrère, dit-il à Osmin. Je parie que l'affaire aura encore été remise.

S'étant ainsi encouragé, M. d'Avron décacheta la lettre, mais aux premières lignes, il laissa échapper une exclamation.

— Non, c'est trop fort! Cet imbécile m'écrit que j'ai perdu!...

Il jeta la lettre avec colère.

Un flot de sang lui montait au visage, et il s'exaspérait, marchant à grands pas et gesticulant:

— Comment! des gredins d'usuriers me réclament une vieille dette que j'ai déjà payée au moins deux fois — ceci, je l'ai établi clair comme le jour, — et parce que j'ai oublié de leur reprendre mes traites, ne croyant pas possible un tel abus de confiance, il se trouve des juges pour leur donner raison... les aider à me voler, enfin! Le palais de justice!... mais c'est pire que la forêt de Boudy!...

— Pourquoi t'y aventurer? répliqua froidement Osmin, qui avait ramassé la lettre et achevait de la lire, Ton affaire était mauvaise, je te l'ai toujours dit, puisque, avec le désordre de tes papiers, tu n'avais pu retrouver aucune pièce concluante; mieux valait donc accepter l'arrangement qu'on te proposait.

— Par exemple! me laisser extorquer cinq ou six mille francs!

— Aujourd'hui, avec les frais et les intérêts, tu ne t'en tireras pas à moins de vingt mille.

— Vingt mille francs! s'écria M. d'Avron, repris d'une nouvelle colère. Mais c'est une infamie! Je ne me laisserai pas faire! J'irai en appel... en cassation s'il le faut!

L'idée de l'appel le consola tout de suite, et sa mine abattue redevint sereine, presque triomphante, comme si l'arrêt eût été déjà rendu en sa faveur.

— Fort bien, déclara Osmin, ce sera trente mille francs au lieu de vingt mille!

— En appel, je gagnerai, j'en suis sûr!

Osmin fit de la tête un signe négatif très énergique, et M. d'Avron acheva:

— Eh bien cela me donnera toujours du temps. C'est le principal, car, pour le moment, je n'ai pas vingt mille francs dans ma poche... et je ne sais pas même si je les trouverai ailleurs!

En faisant cet aveu, M. d'Avron baissait la voix d'instinct, parce qu'il n'aimait pas à appuyer sur les choses désagréables, et nullement à cause de Simone.

Comme beaucoup de parents, il était imbu de ce principe que les enfants voient et entendent à peine, ne comprennent pas du tout, et, avec son étourderie habituelle, il avait à peu près oublié déjà la présence de la jeune fille, qui, continuant son manège, venait de passer dans la pièce voisine.

Osmin, au contraire, avec cette incompréhension de certaines délicatesses dont M. d'Avron s'exaspérait parfois, élevait plutôt le ton, et mettait lourdement les points sur les *i*.

— Oui..., toutes tes valeurs sont engagées.., tes propriétés criblées d'hypothèques. Maintenant, c'est le crédit qui s'en va comme le reste...

(A suivre.)

Le président : Soit, déposez des conclusions, la cour statuera par arrêt.

Me Labori rédige incontinent ses conclusions, demandant à la cour de lui donner acte que le président, avant même que le défenseur ait formulé ses questions, refuse de les poser.

La cour se retire pour délibérer. Elle revient bientôt avec un arrêt disant que, suivant les termes de l'article 270 du code d'instruction criminelle, le président a bien fait de se refuser à laisser poser des questions qui ne pouvaient qu'allonger inutilement le débat. Le président ajoute : « Il en sera ainsi toutes les fois que vous voudrez poser une question inutile ; la cour vous opposera chaque fois le même arrêt. »

Me Labori : Alors c'est l'arrêt de règlement ?

Le président : Parfaitement.

M. Molinier, professeur au Collège de France, affirme que l'écriture d'Esterhazy ressemble absolument à celle du fac-similé du bordereau.

Me Clémenceau donne lecture de la réponse que Mme de Boulancy a faite à M. *Bertulus*, juge d'instruction, commis pour l'interroger. Il ressort de ces réponses que Mme de Boulancy possède plusieurs lettres qu'Esterhazy lui a écrites de 1881 à 1884. Ces lettres contiennent, à l'égard de l'armée et de la France, des propos d'une certaine gravité. Esterhazy avait demandé la restitution de ces lettres, mais Mme de Boulancy la lui a refusée.

Me Clémenceau dépose des conclusions tendant à ce que la cour désigne un magistrat pour aller demander à Mme de Boulancy si, parmi les lettres qu'elle détient, il ne s'en trouve pas où figurent les phrases suivantes : 1° « Le général Saussier est un clown ; les Allemands ne le mettraient pas dans un cirque. » — 2° « Si les Prussiens arrivaient jusqu'à Lyon, ils pourraient jeter leurs fusils et garder seulement les baguettes pour chasser les Français devant eux. »

On entend ensuite trois experts amateurs, MM. Molinier, archiviste paléographe au Louvre, Cellérier, professeur au Collège de Fontainebleau, et Bourmon, paléographe. Tous affirment que les fac simile étaient la reproduction absolue de l'écriture du commandant Esterhazy.

L'avocat général, s'adressant à M. Bourmon, lui demande : « Ne vous êtes-vous pas rencontré avec les experts *Varinard* et *Charavay* devant une cour d'assises. »

Réponse : « Parfaitement, à Roche-sur Yon. Mes conclusions ont été trouvées absolument différentes des leurs. Il s'agissait d'un malheureux homme accusé d'une trentaine de faux, et qui savait à peine signer son nom.

Les deux experts n'en affirmaient pas moins que cet individu était l'auteur des faux. »

M. Félix Franck, avocat à Bruxelles, arrive ensuite à la barre. Il déclare que, pour faire sa démonstration, il lui faut un tableau noir, et que celle ci durera une heure environ. Le président suspend l'audience.

Pendant la suspension, Me Labori fait apporter un tableau noir.

A la reprise de l'audience, M. Franck, qui a placé sur le tableau noir tourné du côté du jury le fac-similé du bordereau et l'écriture d'Esterhazy, commence sa démonstration. Il dit que les premiers experts sont partis de cette idée, fausse en matière d'expertise, que l'auteur de la pièce incriminée avait *dissimulé* son écriture. Or, dit-il, le bordereau est écrit naturellement d'une écriture courante ; tous les experts du monde entier s'accordent à le reconnaître.

L'écriture du commandant Esterhazy se retrouve *dans celle du* bordereau, avec sa forme identique. Dans l'écriture d'Esterhazy, il n'y a jamais de blanc au commencement des alinéas, son écriture est une écriture dextrogyre, c'est-à-dire dont les mouvements vont vers la droite. C'est une écriture centripète, tandis que celle du condamné est une écriture sinistregyre et centrifuge.

Vient ensuite la déposition de M. Grimaud, membre de l'Institut, puis celle de M. Havet.

M. Havet, professeur au Collège de France, dit qu'il a *expertisé*, comme beaucoup d'autres, le bordereau et les lettres de Dreyfus et du commandant Esterhazy. Le témoin a vu une lettre de Dreyfus, écrite depuis sa condamnation, et qui ne ressemble nullement au bordereau. Il en a conclu qu'Esterhazy devait être l'auteur du bordereau.

L'audience est levée sans incident. La sortie s'effectue tranquillement, aucun cri n'est poussé.

EFFET DÉSASTREUX DU PROCÈS ZOLA

Les lenteurs de l'affaire Zola alarment l'opinion de tous côtés, dit l'*Eclair*, il se produit des protestations contre ce scandale qui s'éternise pour le plus grand dommage des affaires.

Le *commerce est arrêté*, l'industrie n'a pas de commande. La fabrique parisienne surtout, dont c'est la bonne saison, est atteinte dans ses intérêts. L'acheteur ne vient pas. L'étranger n'envoie pas d'ordres.

La mode, tout particulièrement, souffre de cette crise. On sait combien la vie boutiquière dépend des craintes ou des espérances qu'une situation fait concevoir ; les menaces de troubles nées du procès Zola sèment les plus néfastes perturbations dans le *mouvement de ces affaires*.

Le théâtre n'est pas épargné. Du jour où ce procès, demandé, voulu par M. Zola et ses amis, s'est ouvert, les recettes des différentes salles ont baissé M. Gailhard a constaté ce fait en ce qui touche les *Maîtres chanteurs*. *La riche clientèle de l'Opéra*, affolée par les scandales du Palais de Justice, a quitté prudemment Paris ou s'est abstenue d'y venir.

L'aveuglement orgueilleux de M Zola n'aura pas que mis la France dans l'obligation de *livrer publiquement certains secrets* de sa défense nationale ; elle aura encore eu ce résultat de jeter, dans les affaires, une perturbation qui équivaut à une véritable ruine.

Le procès Zola est également un vrai désastre pour le Syndicat *Dreyfus*. M. Alphonse Humbert fait ressortir ce fait d'une manière éclatante :

Il y a quelques semaines, les estafiers dreyfusards affirmaient avoir entre les mains une dépêche établissant de façon indiscutable la complicité du chef de l'état-major général de l'armée avec le commandant Esterhazy Et non seulement, ils disaient avoir la dépêche, mais ils en publiaient le texte intégral dans leurs journaux : « Revenez ; je vous couvre quand même ». Ce n'était pas vrai, ils n'avaient rien ; la dépêche était fabriquée de toutes pièces. Et M. Zola ne s'est pas dit que des *gens qui fabriquent* des dépêches ne sauraient être tenus pour des enquêteurs loyaux. Peu après, les mêmes redresseurs de procédures, ont inondé le pays de pseudo-documents, parmi lesquels une pièce portant côte à côte les reproductions photographiques de deux lettres écrites, à deux *ans de date, par le commandant Esterhazy*, le tout en vue de prouver que le commandant avait, pour détourner de lui les soupçons après la condamnation de Dreyfus, modifié son écriture. Aucune des deux écritures n'était sincère : le photographe avait pris soin de grandir l'une et de rapetisser l'autre. Et l'idée n'est pas *venue à M. Zola* que des gens pris en flagrant délit de falsification de documents ne sauraient plus désormais être crus sur parole.

Non, M. Zola a continué à croire Hier, le général de Pellieux lui a fait savoir que les *épreuves du bordereau* qui lui ont été fournies avaient été préalablement retouchées au point de constituer de véritables faux. Il n'en veut rien entendre. Il continue à ignorer systématiquement tous les faits qui sont contraires à sa thèse ; rien ne l'émeut ; il va imperturbablement son chemin ; il feint encore de se tromper ; il y a longtemps qu'il ne se trompe plus... Et vous demandez pourquoi la foule le conspue !

La foule le conspue parce qu'il a commis un crime contre la justice et contre la patrie. Rien de plus, rien de moins. Et quant à voir, dans les manifestations de la rue, trace de cléricalisme, c'est pure aberration de politicien. Pourquoi voulez-vous que cette foule, qui n'était *pas cléricale*, il y a quatre mois, le soit subitement devenue aujourd'hui ?

La déclaration du général de Pellieux, dont parle M. Humbert, a été confirmée hier par l'expert en écritures M. Teyssonnières. Celui ci, parlant avec la compétence qu'il tient de sa profession de graveur, a déclaré que l'écriture du bordereau avait été truquée dans les soi-disant reproductions photographiques, destinées à prouver que le bordereau était d'Esterhazy. On a fait « plonger » certaines parties des clichés pour en « soulager » d'autres et amener ainsi des ressemblances de l'écriture avec celle d'Esterhazy.

NOUVELLES DU MATIN

Le baron d'Erlanger, chef de la maison Erlanger et fils, à Francfort, vient de mourir.

FRIBOURG

La mutuelle. — Comme nous l'avions annoncé, la soirée familière au Cercle de la Mutuelle a eu lieu dimanche 13 courant. La beauté des lots offerts et le grand nombre de ceux-ci nous ont encore une fois *prouvé la sympathie* que cette Société rencontre dans notre ville et que, si cette dernière sait, dans de nombreuses occasions, venir en aide aux malheureux, notre population lui montre sa reconnaissance.

Disons immédiatement que la fête a été on *ne peut mieux réussie* et que plus de trois cent cinquante personnes ont répondu à l'appel du Comité, lequel avait tout très bien organisé : charmantes productions, tombola, loto, etc.

Monsieur le directeur Corboud, président du *Cercle*, a *ouvert* cette charmante fête en remerciant les nombreux donateurs qui ont bien voulu, par leur générosité, la faire réussir. Il a également encouragé les sociétaires à rester, comme par le passé fidèles au drapeau de la Société lequel s'abrite sous les pris du *drapeau cantonal fribourgeois*. Il a exposé quels sont les nombreux motifs qui doivent engager les membres du Cercle à voter contre le rachat et a fait entrevoir avec beaucoup d'à propos ce que deviendraient les ateliers du chemin de fer de Fribourg au cas où le rachat serait voté par le peuple suisse. Le transfert de ceux-ci en dehors de notre canton serait plus que certain et c'est à peine s'il resterait, chez nous, un modeste dépôt. Le départ de tous ces ouvriers serait pour *notre ville* et *principalement pour le Rec*torat de St-Jean, une perte très sensible.

M. le conseiller d'Etat Cardinaux, directeur des travaux publics, qui a bien voulu honorer cette soirée de sa présence, accompagné de M. Collaud, secrétaire, Fasel, notaire, *Villard Ant. substitut*, a pris la parole pour remercier le Comité de la Mutuelle de son activité, encourager les membres présents ainsi que toutes ces bonnes mères de famille à persévérer dans le bien, à se dévouer de plus en plus au travail, lequel *comme depuis plusieurs années, ne fera* point défaut à l'avenir à Fribourg ; puis, avec une grande compétence, M. le conseiller Cardinaux a traité la question du rachat. Son discours a été, à plusieurs reprises, fort applaudi.

La soirée s'est terminée à une heure assez avancée et chacun s'est retiré, content du souvenir qu'il emportait et des heures agréables, passées en famille, au local de la Mutuelle.

Fondation Gremaud. — La souscription, en faveur d'une fondation dont les intérêts sont destinés à des prix pour des travaux historiques, a atteint jusqu'à présent la somme de 2,195 fr. De nouveaux dons seront les bienvenus. Les personnes que cette œuvre intéresse sont priées de bien vouloir s'adresser à M. le professeur Büchi, à Fribourg.

La Société d'histoire du canton de Fribourg a alloué à ce but, 1,000 fr. ; la Société d'histoire de la Suisse romande, 200 fr. ; la Société d'histoire allemande du canton de Fribourg, 100 fr. ; la Société des Etudiants suisses, 500 fr. Une souscription parmi les professeurs de l'Université a rapporté 310 francs. M. Ernest Ferber, au château de Rue, a donne 50 fr. M. le comte Max de Diesbach, à Villars-les Jones, 20 fr. M. le chanoine Tschopp, rév. doyen du clergé de Fribourg, 10 fr. ; M. Porcelet, pharmacien, à Estavayer, 5 fr.

Nos remerciements aux généreux donateurs ! Le règlement de la fondation sera distribué après son approbation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Emprunt à primes de la ville de Fribourg, de 2,700,000 francs, divisé en 270,000 obligations.

Trente-neuvième tirage des séries du 15 février 1898.

Sont sorties les séries :

80	112	317	814	1123	1160	1255
1342	1570	1575	2953	3351	3379	3433
3548	3583	3643	3760	3968	4005	4125
4268	4488	5153	6136	6156	6402	6537
6661	7026	7092	7789	7818	8347	8369
8503	8631	8857	8941	9036	9107	9146
9315	9482	9585	10087	10141	10153	10192
10706.						

Le tirage des lots aura lieu le mardi 15 mars prochain.

Foire de Fribourg du 14 février

	1898	*1897*
Vaches	782	732
Chevaux	82	76
Porcs	346	349

Il y a eu, par conséquent, une légère augmentation sur les résultats de la foire de l'année dernière, qui déjà avait marqué une forte différence en plus de l'année précédente. Les prix se sont maintenus à la *hausse et de nombreuses transactions* se sont faites. Les marchands étrangers étaient nombreux.

Accident de voiture. — Dimanche, vers 8 ½ heures du soir, un accident de voiture est arrivé à M. Vollmar, vétérinaire de cantonnement à Morat.

Un domestique de M. l'ingénieur Lussy, entrepreneur du chemin de fer Fribourg-Morat, venait le chercher en voiture pour le conduire à Champ-Olivier, où il devait soigner un cheval malade.

En partant de Morat, le cheval s'effrayant d'on ne sait quoi, s'est emballé.

La voiture fut renversée à la descente, près du château de Morat, et M. Vollmar ainsi que le domestique furent projetés si violemment à terre qu'ils se relevèrent, *l'un et l'autre, avec de fortes contusions*. M. Vollmar surtout a été mal arrangé et se trouve alité pour quelque temps. Toutefois, sa vie ne paraît pas être en danger.

Espérons qu'il se rétablira bientôt, afin qu'il puisse continuer à rendre ses précieux *services au district du Lac*.

Concert de bienfaisance. — La *Farfalla* club mandoliniste de notre ville a remporté un nouveau et légitime succès, dans son concert donné dimanche soir, au *café de l'hôtel de l'Autruche*.

Les morceaux d'ensemble ont été très applaudis.

M. *Max Folly*, dans ses délicieuses compositions fribourgeoises, a tout spécialement charmé l'auditoire. De même, Mlle *Vogt dans ses soli de piano*. N'oublions pas non plus Mlle *Jeannette Molo* qui, dans ses soli de violon, a révélé un grand talent.

Disons en terminant que la généreuse *Farfalla* n'a pas oublié les malheureux et que le montant de *50 fr.*, soit le bénéfice *net de la soirée a été expédié à Randogne* (Valais) où il servira à soulager les incendiés les plus nécessiteux. Y.

Cuisine économique. — Le Comité avise le public qu'à cause de l'entrée en *caserne des troupes de landwehr*, il ne pourra plus, à partir du 22 février prochain, utiliser les locaux mis à sa disposition.

Il fera donc sa dernière distribution de soupe à la caserne le lundi 21 février.

Les fourneaux des Grand'Places continueront à fonctionner.

Attention. — A ce numéro est joint en supplément une brochure relative à la question du rachat ; nous *prions* nos lecteurs de bien vouloir en prendre connaissance.

NOUVELLE D'AMIENS

(D'un de nos correspondants.)

Certains faits portent en eux mêmes leur enseignement, et vouloir les commenter ne ne servirait qu'à en atténuer l'influence, ce qui produirait ainsi un effet diamétralement opposé à celui que l'on cherche.

Tel est le récit suivant que nous transcrivons purement et simplement ; il émane de Mme L. Meblanc (rue des Jacobins, Amiens) Depuis l'âge de dix-huit ans, nous dit-elle, j'étais atteinte d'hydropisie et d'albuminerie ; c'était à la suite d'une grave dissenterie aggravée d'une bronchite aiguë. Je revins à la vie, grâce à ma robuste constitution, mais l'hydropisie et l'albuminerie persistèrent sans qu'aucun traitement pût en venir à bout, j'avais toujours les jambes

fortement enflées au point de former aux chevilles un sillon d'un *centimètre*. C'est alors que, ayant eu connaissance de la brochure des Pilules Pink pour personnes pâles du *Dr Williams et y voyant* relaté de nombreux cas de guérisons, je me décidai à essayer de ce remède. Dès le début, je ressentis un mieux sensible : l'enflure des jambes a disparu, je ne souffre plus d'aucune trace d'albuminerie ; mon teint pâle *a fait place à des couleurs* que je n'avais jamais eues. Bref, je me sens complètement guérie, et ce résultat, je tiens à le déclarer, est dû uniquement aux Pilules Pink ; aussi me fais-je un devoir de reconnaissance d'en recommander l'usage le plus que *je puis, et je vais encore* continuer à en prendre pendant quelque temps pour m'assurer le bénéfice définitif de ma guérison.

J'oubliais une chose importante : j'ai quarante-cinq ans, et, en cinq mois, j'ai *obtenu*, grâce aux Pilules Pink, plus d'amélioration qu'en vingt ans d'autres traitements.

Les Pilules Pink sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs ; elles guérissent : rhumatisme, sciatique, *névralgie*, paralysie, ataxie, locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névrose, scrofule, etc Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental. En vente chez tous les pharmaciens, au dépôt pour la Suisse, MM. P Doyz et F. Cartier, droguistes à Genève, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

†

Madame veuve Madeleine Kuenlin et son enfant, Mesdemoiselles Eugénie, Elise et Caroline Kuenlin, Monsieur et Madame Bielmann-Kuenlin, Monsieur et Madame Wicht-Kuenlin et leur fille, Madame veuve Kuenlin-Baur, Monsieur Jean Bruhardt et ses enfants, Monsieur et Madame Arnold Sauge et famille, Monsieur et Madame Guillet et famille, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Pierre KUENLIN

leur bien-aimé époux, père, beau-père et oncle, décédé le 15 février, à l'âge de 64 ans, après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu jeudi, à 9 heures, à Marly le Grand.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

ON CHERCHE A LOUER

pour le 25 juillet, 2 ou 3 chambres attenantes, pouvant servir de **bureaux.**

Le 1er étage d'un immeuble bien situé pourrait aussi convenir. S'adresser, sous H120F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Fribourg.** 110

KOHLER CHOCOLATS KOHLER

KOHLER

KOHLER CACAO KOHLER

L. BESSON, au Criblet, FRIBOURG

Anthracites supérieurs. Charbon distillé spécial pour repassage (monopole). Coke lavé et criblé. Briquettes extra. Houille sans fumée. Houille de forge. Bois coupé et non coupé. Fagots. Prix très modérés. Service soigné. *Téléphone*

ASSORTIMENT COMPLET

des **CONSERVES DE SAXON**

Abricots au naturel p. tartes, 90 c. la boîte

PETIT HARICOTS | REINES CLAUDE | JARDINIÈRES | POIRES, ETC. | PETITS POIS | MIRABELLES | ARTICHAUTS | FLAGEOLETS | ASPERGES | ABRICOTS | TOMATES | CERISES | PÊCHES

Confitures des familles, 90 ct. le kg., chez **Mlle Eléonore Savoy,** Fribourg

CHOCOLAT PH. SUCHARD CACAO SOLUBLE EXCELLENTE QUALITÉ PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

CONCOURS

Un concours est ouvert pour l'étude des plans et devis d'une

Station centrale d'électricité

d'une puissance d'environ **6000 HP.** que l'Etat de Fribourg (Suisse) se propose d'installer à Hauterive, par force hydraulique.

L'énergie créée sera utilisée pour transport de force et distribution de lumière.

Une somme de *3000 francs* sera attribuée aux trois meilleurs projets présentés.

Le programme et les plans du concours déposent au Département des Travaux publics, où ils sont à la disposition des intéressés **jusqu'au 30 avril prochain,** date de la fermeture définitive du concours. 282

Département des Travaux publics :
L. CARDINAUX.

Vente d'immeubles

Lundi 7 mars prochain, il sera exposé en vente aux enchères publiques, la propriété dite des Golards d'amont, à Villarsel-le-Gibloux, comprenant maison d'habitation, grange, écuries, fontaine, très beau verger et 35 à 40 poses de bon terrain. Proximité de la laiterie.

Quelques pièces de terre pourront être vendues séparément.

Les enchères auront lieu en une salle particulière de l'auberge d'Estavayer-le-Gibloux, à 1 heure de l'après-midi.

Favorables conditions de paiement.

Pour voir le bâtiment et les terres, s'adresser à **M. Berset, André,** syndic, à **Villargiroud,** chargé d'affaires, ou à **M. Tobie Magnin,** à **Villarsel.** 297-183

E. GRAND, avocat

a ouvert son étude au rez-de-chaussée de la maison de feu M. le docteur Badoud, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, à Romont. H113F 101-56

10 c. coûte la disparition d'un "cor au pied,,

sans couper ni cautériser, en peu de temps, **après** l'emploi des véritables **emplâtres thylophagues,** inventés par *Alex. Freund, à Oedenburg,* patentés en Allemagne N° 12,998 L'enveloppe de 12 pièces à 1 fr., 6 pièces à 60 cent. au dépôt général pour la Suisse : **Th. Lappe,** pharmacie du Marché aux Poissons, à **Bâle.** — A **Châtel-Saint-Denis :** Pharmacie Jambé ; à **Estavayer :** Pharmacie Porcelet. — A **Fribourg :** Pharmacie Esseiva. H5440Q 30

LETTRES

DE

JEAN-FRANÇOIS BONOMIO

NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE

A

PIERRE SCHNEWLY

PRÉVOT DE SAINT-NICOLAS DE FRIBOURG

AUX

MAGNIFIQUES SEIGNEURS DE FRIBOURG

ET A

D'AUTRES PERSONNAGES

(1579-1586)

par le R. P. J.-J. BERTHIER, des Frères-Prêcheurs

In-8° de LXXXII-284 pages, avec portraits, tables chronologique et alphabétique.

« ... Jean-François Bonhomi, évêque de Vercelli, peut et doit, à raison de ses mérites exceptionnels envers nous et les nôtres, être appelé d'une voix unanime le père de notre patrie. » *Lettre des Magnifiques Seigneurs de Fribourg à Grégoire XIII, le 27 mars 1582.* (Voir l'épigraphe du volume).

Prix de l'ouvrage : 4 francs

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

NEVRALGIES *Migraines, maux de tête.* Guérison immédiate par les *poudres anti-névralgiques „Horst"* de Ch. BONACCIO, pharmac., 4, place Cornavin, *Genève.* Dépôt :

A Fribourg, pharmacie Bourgknecht. La boîte, 1 fr. ; la double, 1 fr. 80

A LOUER

à *Marly-le-Grand,* une maison de campagne, en partie meublée, avec jardin potager et ombrages

S'adresser **51, Grand'Rue, Fribourg.** H438F 295

Grands vins de Champagne

Succursales à Zurich III, Zeughausstrasse, 13

Chs Krüsi & Cie à Avize (Epernay)

Représentant pour Fribourg :
Ant. DUCREST
Rue du Temple, 233

A LOUER

pour le 1er juillet 1899, au centre de la ville de Romont, **un magasin,** susceptible d'agrandissement, avec appartements de 6 pièces et cuisine, en 2 étages. 296-182

Pour conditions et renseignements, s'adresser sous chiffres R1347F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Lausanne.*

Mises publiques

Le président du Tribunal de la Broye vendra, par voie de mises publiques : le bétail, chédail, fourrage, appartenant à la succession de M. Ulrich Favre, aubergiste, à Domdidier, dont la succession est sous bénéfice d'inventaire.

Le bétail consiste en 2 bonnes juments, 1 vache fraîche vêlée, primée en 1re classe, 1 vache portante, 3 génisses de 2 ans, portantes, 3 génisses d'un an, 1 paire de bœufs de 18 mois, 1 veau d'un mois, 6 mères-porcines portantes et 1 brebis avec ses deux agneaux.

Les mises auront lieu à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Domdidier, le *lundi 21 février,* dès les 9 heures du matin, sous de favorables conditions de paiement 333-208

Signé : **F. Bondallaz,** greffier

A LOUER

un appartement de six pièces, avec cuisine, cave et galetas, situé rue de Romont.

S'adresser à **M. Cyp. Gendre,** conseiller communal. H523F 331

Un volontaire

serait accepté dans une **Banque de la Suisse française.**

Fournir écriture et références sous pli fermé, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H518F. 332

UN JEUNE HOMME

actif et intelligent, connaissant si possible l'allemand, est demandé comme

apprenti

dans un bureau de Fribourg. Rétribution immédiate.

S'adresser, par écrit, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H452F. 304

VIN D'AIGLE

Encore 7,000 litres à vendre de ma récolte 1897.

Alf. Steiner, Villeneuve, 312 Vaud.

ON CHERCHE

pour tout de suite *une jeune fille,* d'au moins 20 ans, connaissant les deux langues, comme

demoiselle de magasin

Inutile de se présenter sans de bons certificats.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg,* sous H473F. 313

A VENDRE

un buffet double, faux bois.

S'adresser à **Henri Gougler,** menuisier, **r. de Romont, 242, Fribourg.** 203-324

DOMAINE

On demande à louer

de suite ou pour l'automne, dans une situation favorable, **un domaine de 30 à 40 poses.**

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Lausanne,* sous F1537L. 327

PIANOS *Location. — Echange Vente.* — **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres

OTTO KIRCHHOFF
117 rue de Lausanne, à Fribourg

UN MÉNAGE

sans enfants, le mari cocher, connaissant tous les travaux d'une maison bourgeoise, et la femme, femme de chambre, cherchent une place.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H507F. 325

Un Monsieur cherche

pour tout de suite, une chambre meublée, avec pension.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H504F. 328

Demandez échantil. des meilleures
MI-LAINES DE BERNE
à *Walther Gygax,* fabricant, *Bleienbach*

Un bon ouvrier boulanger

cherche à se placer pour tout de suite. Bons certificats.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H478F. 315

A LOUER

pour le **25 juillet** prochain, à la rue du Musée, 3 logements de chacun 5 grandes pièces, cuisine et chambre de bain, eau chaude fournie par le fourneau-potager à chaque logement, cave, galetas et buanderie, chauffage central, 2 balcons à chaque étage avec vue splendide sur les Alpes et les ponts suspendus.

S'adres. aux propriétaires, **Hertling frères,** serruriers.

A la même adresse, à louer l'entresol du dit bâtiment, pour bureau de banque ou autre surface du dit 120 m².

A LOUER

pour le 25 juillet, le *troisième étage* de la maison N° 165, située sur les Places. H447F 302